

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire.

Convocation du : 09/04/2024  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 10

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, MAINGRET Benoît, TIXIER Floriane, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, JANOT Claude-Annik, LAURY Julien, MARTIN Sylvie.

Absents excusés : Monsieur JOURDAIN Luc a donné pouvoir à Mme ISABELLON Isabelle  
Madame FALLOUX Bénédicte a donné pouvoir à Mme MARTIN Sylvie  
Madame GRANDIN Isabelle  
Monsieur MONNIER Benoît

Absent : Monsieur RAFFIER David

Madame BRUNEAU Marline a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Délibération n°2024-021

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi 2023-2026

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires du S.I.V.T dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- CSCI Roland Charrier
- CAF de Maine et Loire
- Elus des communes (Maires et élus en charge de l'enfance)
- Enseignants-directions d'école

Il répond aux objectifs suivants :

**Deux enjeux scolaires :**

- 1) Contribuer à l'amélioration de la maîtrise de la langue pour les enfants en fin de parcours primaires.
- 2) Contribuer au renforcement des performances mathématiques.

**Deux enjeux généraux :**

- 1) Un enjeu de territoire : Maintenir les écoles sur le territoire – capter de nouveaux enfants.
- 2) Un enjeu « éducatif » : Renforcement du rôle éducatif des accueils périscolaires et extrascolaires.

**Cinq enjeux opérationnels :**

- 1) Enrichir la réflexion pédagogique des accueils (formaliser les projets pédagogiques).
- 2) Savoir accueillir les spécificités des publics.
- 3) Renforcer le lien école-accueil périscolaire.
- 4) S'emparer de sujets de société
- 5) Bien vivre le temps du « midi » (repas et avant classe).

Cette convention définit également les engagements de la Ville de Montreuil-Bellay et du syndicat intercommunal SIVT, de l'Etat et de la CAF.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.551-1, R.551.13 et D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n°2015-996 du 17 août portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi 2023-2026, annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou à défaut un adjoint, à signer la présente convention.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Le registre est dûment signé  
Pour copie certifiée conforme  
LE PUY NOTRE DAME, le 16 avril 2024

La secrétaire de séance,

BRUNEAU Marline



Le Maire,

Isabelle ISABELLON



Accusé de réception en préfecture  
049-214902538-20240415-DCM2024-021-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024